$DP_{/2013/L.2}$ **Nations Unies**



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. limitée 8 avril 2013 Français

Original: anglais

Session annuelle de 2013 3-14 juin 2013, New York Point 1 de l'ordre du jour provisoire Questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

Point		Page				
1.	Questions d'organisation	3				
	Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	3				
2.	Rapport annuel de l'Administrateur.	3				
3.	Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017	4				
4.	Engagements de financement	4				
5.	5. Rapport sur le développement humain					
6.	. Programmes de pays du PNUD et questions connexes.					
7.	Évaluation	6				
8.	Fonds d'équipement des Nations Unies.	8				
9.	. Volontaires des Nations Unies					
18.	Arrangements de programmation	9				
	Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	10				
10.	Rapport annuel du Directeur exécutif	10				
11.	Engagements de financement en faveur du FNUAP					
12.	Programmes de pays et questions connexes	11				





DP/2013/L.2

13.	Évaluation	13
	Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	14
14.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	14
	Débat commun	14
15.	Audit et contrôle internes	14
16.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	15
17.	Missions dans les pays	16
19.	Questions diverses	17
	Plan de travail provisoire – Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS – session annuelle de 2013	18

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1 Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa session annuelle de 2013 et donnera son aval au plan de travail pour la session, tel qu'il est présenté par son secrétaire. Il souhaitera sans doute aussi approuver le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2013. Une version préliminaire en a été distribuée aux membres du Conseil pour observations; le rapport définitif contient celles qui ont été reçues à temps.

Documentation

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2013/L.2)

Rapport de la première session ordinaire de 2013 (DP/2013/9)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013/10)

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Point 2 Rapport annuel de l'Administrateur

Conformément à la décision 2012/9 du Conseil d'administration, l'analyse cumulative et le rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique 2008-2013 donnent une analyse de haut niveau et pluriannuelle des réalisations du plan stratégique actuel et signalent les difficultés et les enseignements tirés de l'expérience en fonction des résultats. Ils fournissent un aperçu des résultats institutionnels et de développement, y compris les contributions du PNUD et des enseignements tirés des quatre dimensions des produits, des quatre domaines d'action privilégiés du plan stratégique et des domaines de travail transversaux et relatifs à l'efficacité de l'aide au développement. Le rapport comprend également une annexe présentant le rapport annuel sur les sept réalisations restantes du plan stratégique, qui font l'objet d'un compte rendu en profondeur. Le Conseil voudra peut-être prendre note de ce rapport et fournir une orientation en ce qui concerne les travaux préparatifs du plan stratégique suivant.

Conformément aux résolutions 59/267 et 62/246 de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) résume les réponses apportées par la direction aux recommandations que le CCI à émises à propos du programme dans ses rapports de 2012, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations pertinentes du CCI formulées en 2010 et 2011. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées quant au volume annuel des recettes et des dépenses prévues au titre des activités annuelles menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD, ainsi que des fonds et fonds d'affectation spéciale qu'il administre.

Documentation

Examen cumulatif du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur : exécution et résultats obtenus en 2012 (DP/2013/11)

Rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2012 (DP/2013/11/Add.1)

Annexe statistique (DP/2013/11/Add.2)

Point 3 Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Le projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 a été établi à la lumière de l'examen politique quadriennal complet et des résultats des conférences internationales des Nations Unies. Il est le fruit de discussions avec le Conseil d'administration, des experts indépendants et le personnel du PNUD. Le projet de plan indique que le monde traverse actuellement une phase de transition sans précédent dans laquelle l'élimination de la pauvreté extrême est devenue possible. Il propose que le PNUD adopte une vision centrée sur cette avancée potentielle : l'élimination de la pauvreté extrême et la réduction des inégalités et de l'exclusion, en recourant à une approche durable du développement humain. Le projet de plan, en ce compris ses annexes, définit les résultats à obtenir et les mesures à prendre en ciblant à la fois les aspects du développement et les aspects institutionnels ainsi que l'amélioration des partenariats et de la coordination qui est nécessaire pour mettre en œuvre cette vision.

Documentation

Projet de plan stratégique pour la période 2014-2017 (DP/2013/12)

Point 4 Engagements de financement

Conformément à sa décision 98/23 et au mode opératoire appliqué pour lui donner effet, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD pour 2013 et au-delà et d'une analyse récapitulative des recettes provisoires au titre des ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2012. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Documentation

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà (DP/2013/13)

Point 5 Rapport sur le développement humain

Le Bureau du Rapport sur le développement humain présentera un rapport oral sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain 2014 en application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale. Le Directeur du Bureau exposera les principales conclusions relatives au Rapport sur le développement humain 2013 intitulé : « L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié », l'accueil réservé au rapport dans le monde, les conversations avec les parties prenantes prévues à titre provisoire dans le contexte d'un deuxième Forum mondial sur le développement humain, qui devrait avoir lieu à la fin du mois de mai. Le Directeur résumera brièvement le thème du Rapport sur le développement humain 2014 et décrira le mécanisme d'élaboration du rapport, avec une attention particulière pour le renforcement du dialogue avec les États Membres, y compris en ce qui concerne les aspects statistiques du Rapport. Il mettra aussi en évidence les dialogues récents du Bureau du Rapport sur le développement humain avec des experts du monde entier sur les mesures du développement humain.

Point 6 Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Le rapport final concernant le programme mondial 2009-2013 du PNUD, demandé par le Conseil d'administration dans ses décisions 2008/32 et 2011/18, évalue les progrès accomplis par les services consultatifs à pratiques multiples du PNUD, notamment les avancées sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, les préparatifs de la Conférence sur le développement durable (Rio +20), et la dynamisation des activités relatives au développement local et à la gouvernance locale. Le rapport note que le programme mondial a réussi à relier entre eux le mondial et le local, à influer sur le discours politique mondial et à rapprocher les services consultatifs de leurs homologues nationaux et des bureaux de pays. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport final et suggérer de renforcer les services consultatifs en vue du prochain programme mondial.

Au titre de ce point, il sera également demandé au Conseil d'administration : a) de prendre note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, l'Angola, le Kenya et le Venezuela, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014; b) d'approuver la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée-Bissau et le Mali, du 1er janvier au 31 décembre 2014; les prolongations à titre exceptionnel d'une troisième année des programmes de pays pour Madagascar, la Tunisie et le Paraguay, du 1er janvier au 31 décembre 2014; la prolongation de deux ans du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015; et la prolongation de deux ans et demi du programme de pays pour le Sud-Soudan, du 1er janvier 2014 au 30 juin 2016; c) de formuler des observations, avant leur mise au point définitive, sur les projets de descriptifs de programme pour le Bénin, le Burundi, le Niger, le Nigéria, la République du Congo, le Togo; le Bhoutan (programme commun de pays) et Cuba; d) conformément aux décisions 2012/17 et 2013/6, d'examiner et d'approuver (à titre exceptionnel) respectivement le projet de descriptif de programme pour le Rwanda et le projet de descriptif de programme pour l'Égypte.

Documentation

Rapport sur l'exécution et les résultats du programme mondial (DP/2013/14)

Prolongations de programmes de pays (DP/2013/15)

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Bénin (DP/DCP/BEN/2)

Projet de descriptif de programme pour le Burundi (DP/DCP/BDI/3)

Projet de descriptif de programme pour la République du Congo (DP/DCP/COG/2)

Projet de descriptif de programme pour le Niger (DP/DCP/NER/2)

Projet de descriptif de programme pour le Nigéria (DP/DCP/NGA/2)

Projet de descriptif du programme commun de pays pour le Rwanda (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et Add.1)

Projet de descriptif de programme pour le Togo (DP/DCP/TGO/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif du programme commun de pays pour le Bhoutan (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1 et Add.1)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour l'Égypte (DP/DCP/EGY/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/DCP/CUB/2)

Point 7 Évaluation

Le rapport annuel 2012 sur l'évaluation analyse les progrès accomplis par le PNUD, le FENU et les VNU dans l'accomplissement des fonctions d'évaluation décrites dans leur politique d'évaluation combinée. Il présente les principales conclusions et les principaux enseignements des évaluations menées en 2012 et établit les programmes de travail pour 2013 et 2014. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

L'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013 faisait partie du programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2012, approuvé par le Conseil d'administration. Il s'agit d'une évaluation indépendante a) des résultats du PNUD pendant les cinq premières années du plan stratégique au regard de l'intention exprimée dans les objectifs stratégiques du plan, et b) de l'utilisation par le PNUD du plan stratégique pour renforcer la gestion de la contribution du PNUD aux résultats de développement.

L'évaluation du quatrième programme mondial du PNUD a été demandée par le Conseil d'administration et reprise dans le plan de travail du Bureau de

l'évaluation pour 2011. L'évaluation porte sur les progrès accomplis par les services consultatifs à pratiques multiples du PNUD, notamment les avancées sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, les préparatifs de la Conférence sur le développement durable (Rio +20), et la dynamisation des activités relatives au développement local et à la gouvernance locale. Le rapport examine dans quelle mesure le programme mondial a, au regard de ses objectifs, réussi à influer sur le discours politique mondial sur les questions de développement et à rapprocher les services consultatifs des homologues nationaux et des bureaux de pays du PNUD.

Les programmes régionaux du PNUD sont conçus de manière à renforcer la cohérence de l'appui technique du PNUD et à faciliter l'échange de connaissances et d'expérience entre les pays desservis dans chaque région. Dans le cadre de son programme de travail pour 2012-2013, le Bureau de l'évaluation a procédé à une évaluation de chacun des cinq programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, et l'Amérique latine et les Caraïbes. Les évaluations portent sur la période 2008-2013 et épousent les cadres de résultats et de ressources pour chaque programme régional. Elles examinent la pertinence des programmes et les résultats engrangés, notamment la qualité des services d'appui technique fournis par les centres régionaux aux bureaux de pays et aux autres partenaires nationaux ou régionaux. Les évaluations sont effectuées en combinant des examens sur dossier, des visites sur place, des entretiens avec les parties prenantes, et une investigation sur les bureaux de pays.

L'évaluation indépendante de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire a été effectuée par le Bureau de l'évaluation en 2012. Elle a examiné les résultats de la période 2008-2011 en les analysant sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité. Elle s'est concentrée en particulier sur l'obtention de résultats de développement par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et sur la clarification de la valeur ajoutée et de l'avantage comparatif du PNUD à cet égard. L'évaluation a été menée en se référant au plan stratégique du PNUD pour 2008-2013 et au quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/4). Le champ couvert par l'évaluation correspond à la vision du plan stratégique consistant à intégrer les approches Sud-Sud dans tous les domaines centraux du PNUD aux niveaux mondial, régional et des pays et à faciliter les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au sein et entre les cinq régions dans lesquelles opère l'organisation.

Les évaluations seront accompagnées des réponses apportées par la direction du PNUD. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des constatations, conclusions et recommandations des évaluations et des réponses de la direction.

Documentation

Rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2013/16)

Évaluation du plan stratégique du PNUD, 2008-2013 (DP/2013/17)

Réponse de la direction à l'évaluation du plan stratégique du PNUD, 2008-2013 (DP/2013/18)

Évaluation du programme mondial du PNUD (DP/2013/19)

Réponse de la direction à l'évaluation du programme mondial du PNUD (DP/2013/20)

Évaluation du programme régional pour l'Afrique (DP/2013/21)

Réponse de la direction à l'évaluation du programme régional pour l'Afrique (DP/2013/22)

Évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/2013/23)

Réponse de la direction à l'évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/2013/24)

Évaluation du programme régional pour les États arabes (DP/2013/25)

Réponse de la direction à l'évaluation du programme régional pour les États arabes (DP/2013/26)

Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/2013/27)

Réponse de la direction à l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/2013/28)

Évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/2013/29)

Réponse de la direction à l'évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/2013/30)

Évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (DP/2013/31)

Réponse de la direction à l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (DP/2013/32)

Point 8 Fonds d'équipement des Nations Unies

La session annuelle du Conseil d'administration est l'occasion pour les États Membres d'être informés par le Secrétaire exécutif sur les résultats obtenus par le FENU pour 2012 et sur les perspectives pour l'avenir. Le rapport annuel sur le FENU réunit des faits et analyse des résultats au regard des objectifs fixés sur le plan des programmes, de la gestion et des résultats financiers.

En 2012, les partenaires de développement donateurs ont confirmé la forte demande de produits et de services du FENU, ce qui a suscité plusieurs initiatives et partenariats d'importance avec les donateurs du secteur public et du secteur privé. Les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base ont atteints de nouveaux records (300 % de croissance depuis 2006), tandis que les taux de prélèvement sont restés élevés. Au cours de l'année, les domaines d'intervention du FENU – le financement et le financement du développement local – ont progressé sensiblement en termes d'amélioration de la qualité et des résultats de leurs interventions, s'agissant de contribuer à la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Les consultations des acteurs concernés sur l'avenir du FENU, ordonnées par le Conseil d'administration dans sa décision 2012/12, ont

débuté à la fin de 2012 et ont révélé que le savoir-faire, le mandat relatif à la flexibilité de l'investissement financier et le centrage géographique du FENU demeureront pertinents dans le cadre de développement après 2015. Elles ont aussi souligné le déséquilibre inquiétant entre la modestie des ressources de base du FENU et la croissance rapide des autres ressources. Comme cela avait déjà été dit lors des sessions précédentes du Conseil d'administration, les faibles niveaux des ressources de base contraindront le FENU à réduire dès 2013 sa présence technique et sa programmation dans un certain nombre de pays les moins avancés. S'attaquer à la nature insoutenable et apparemment contradictoire de cette situation est la priorité de la direction et mérite toute l'attention du Conseil d'administration. Dans ce contexte, un rapport informel présentant les conclusions des consultations avec les acteurs concernés sera soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013.

Documentation

Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2012 (DP/2013/33)

Point 9

Volontaires des Nations Unies

Conformément à la décision 2012/13 du Conseil d'administration, le Conseil sera saisi d'un rapport sur l'évolution du rôle et de la fonction du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) depuis ses débuts, contenant une analyse des trois principales phases de l'histoire des VNU, y compris les principaux jalons depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui. Cette analyse aidera à comprendre comment se situent les VNU aujourd'hui en termes de bénévolat et développement centré sur les personnes et offrira une base solide pour déterminer les orientations stratégiques pour les quatre années à venir et au-delà, notamment en ce qui concerne la nécessité de produire des résultats clairement exprimés. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la base des éléments contenus dans le rapport, en demandant notamment aux VNU de lui soumettre un cadre stratégique pour la période 2014-2017.

Documentation

Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et des fonctions des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement (DP/2013/34)

Point 18

Arrangements de programmation

En réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration, le présent document traite de la possibilité d'inclure le FENU dans les arrangements de programmation, en insistant sur leurs implications pour les ressources de base disponibles pour la programmation dans le contexte du budget intégré, ainsi que sur les justifications pour en faire une dépense annuelle. Le document fournit des informations sur l'exécution des fonctions financées au titre des postes suivants dans les arrangements de programmation: le Bureau des études sur le

13-28549 **9**

développement, les services d'appui au développement, le programme Économistes, et les services consultatifs.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de l'approche proposée pour l'inclusion du FENU dans les arrangements de programmation ainsi que des informations présentées sur l'exécution des fonctions au titre des postes précités dans le cadre des arrangements de programmation.

Documentation

Proposition visant à inclure le FENU dans les arrangements de programmation (décision 2013/4) (DP/2013/37)

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Point 10 Rapport annuel du Directeur exécutif

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du rapport annuel du Directeur exécutif pour 2012.

La partie I du rapport présente une analyse cumulative des progrès accomplis par le FNUAP au regard de son plan stratégique pour la période 2008-2013, y compris des difficultés rencontrées et des enseignements tirés lors de la mise en œuvre du plan. Le rapport présente le contexte mondial dans lequel le plan stratégique a été appliqué, la réponse du FNUAP à ce contexte mondial en mutation, à la fois sur le plan mondial et sur celui de l'organisation, et une analyse des résultats du cadre de résultats en matière de développement du plan stratégique. De manière à respecter le nombre de mots maximum imposé pour les documents du secrétariat du Conseil d'administration, le rapport ne se concentre que sur les thèmes majeurs, et l'analyse quantitative et qualitative et les informations plus détaillées concernant les activités et les résultats du Fonds figurent dans des annexes séparées disponibles sur le site Web du FNUAP.

La partie I, Add.1 du rapport annuel résume la situation financière du FNUAP en 2012 et fournit les statistiques majeures sur les programmes et les finances du Fonds en 2012. Il est à noter que tous les chiffres relatifs aux informations financières pour 2012 sont provisoires. En outre, les chiffres figurant dans le rapport sont conformes à la comptabilité d'exercice intégrale adoptée par le FNUAP en 2012 suite à la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel du Directeur exécutif sur la base des éléments qui y sont proposés.

La partie II du rapport annuel du Directeur exécutif pour 2012 est intitulée « Rapport sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2012 ». Conformément à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, le rapport fournit une vue d'ensemble des réponses de l'administration du FNUAP aux recommandations clefs formulées par le Corps commun d'inspection sur le FNUAP dans ses 15 rapports et notes, dont 8 datent de 2012 et 7 de 2011. En outre, il appelle

plus particulièrement l'attention sur les recommandations adressées aux organes délibérants des organismes des Nations Unies. De manière à respecter le nombre de mots maximum imposé pour les documents du secrétariat du Conseil d'administration, les annexes 4 et 5 sont disponibles séparément sur le site Web du FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport, en particulier des aspects des rapports du Corps commun d'inspection ayant trait spécifiquement aux travaux du FNUAP.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif pour 2010 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2008-2013 (DP/FPA/2013/3, Part I)

Étude statistique et financière de 2012 (DP/FPA/2013/3, Part I, Add.1)

Rapport sur les recommandations de 2012 du Corps commun d'inspection (DP/FPA/2013/3, Part II)

Point 11

Engagements de financement en faveur du FNUAP

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport élaboré en réponse aux décisions 99/5 et 2000/9, par lesquelles le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de fournir chaque année une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement. Le rapport se concentre sur l'état des ressources du FNUAP, tant pour les ressources ordinaires que pour celles provenant des arrangements de cofinancement pour 2013 et au-delà. Il présente une analyse des recettes pour 2013 et des comparaisons avec les années précédentes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les engagements de financement en faveur du FNUAP, sur la base des éléments pertinents contenus dans le rapport.

Documentation

Rapport sur les contributions au FNUAP des États Membres et autres donateurs et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà (DP/FPA/2013/4)

Point 12

Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera saisi de 12 projets de prolongation de programme pour l'Angola, le Kenya, Madagascar et le Soudan du Sud dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Mali dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre; la Tunisie dans la région des États arabes; l'Afghanistan et le Timor-Leste dans la région de l'Asie et du Pacifique; le Paraguay et le Venezuela (République bolivarienne du) dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Conformément aux décisions 2012/17 et 2013/6, respectivement, le Conseil d'administration sera saisi du projet de descriptif de programme de pays pour le Rwanda et du descriptif de programme de pays pour l'Égypte, pour examen et approbation (à titre exceptionnel).

Le Conseil d'administration sera également saisi, pour examen, de sept projets de descriptif de programme de pays pour le Bénin, le Niger, le Nigéria, la République du Congo et le Togo dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre; l'État de Palestine dans la région des États arabes; et Cuba dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; ainsi que des projets de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) approuver la deuxième prolongation d'un an du programme pour la Guinée-Bissau et le Mali; b) approuver la deuxième prolongation d'un an du programme de Madagascar; c) approuver la prolongation de deux ans du programme pour la Côte d'Ivoire; d) approuver la prolongation, à titre exceptionnel, de deux ans et demi du programme pour le Soudan du Sud; e) approuver la troisième prolongation d'un an (à titre exceptionnel) du programme pour la Tunisie; f) prendre note de la prolongation de six mois du programme du Kenya; g) prendre note des prolongations d'un an des programmes pour l'Afghanistan, l'Angola, le Paraguay, le Timor-Leste et le Venezuela (République bolivarienne du).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être également approuver (à titre exceptionnel) le projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte et le projet de descriptif de programme pour le Rwanda.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des projets de descriptif de programme pour le Bénin, le Niger, le Nigéria, la République du Congo, le Togo, l'État de Palestine et Cuba, et du projet de descriptif de programme commun pour le Bhoutan.

Documentation

Prolongation des programmes de pays dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe : Angola (prolongation d'un an), Kenya (prolongation de six mois), Madagascar (deuxième prolongation d'un an) et Soudan du Sud (prolongation de deux ans et demi) (DP/FPA/2013/9)

Prolongation des programmes de pays dans la région de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest: Guinée-Bissau (deuxième prolongation d'un an), Mali (deuxième prolongation d'un an) et Côte d'Ivoire (prolongation de deux ans) (DP/FPA/2013/10)

Prolongation des programmes de pays dans la région des États arabes : Tunisie (troisième prolongation d'un an) (DP/FPA/2013/11)

Prolongation des programmes de pays dans la région de l'Asie et du Pacifique : Afghanistan (prolongation d'un an) et Timor-Leste (prolongation d'un an) (DP/FPA/2013/8)

Prolongation des programmes de pays dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : Paraguay (prolongation d'un an) et Venezuela (République bolivarienne du) (prolongation d'un an) (DP/FPA/2013/7)

Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

Région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et additif (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1/Add.2)

Région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bénin (DP/FPA/DCP/BEN/8)

Projet de descriptif de programme pour le Niger (DP/FPA/DCP/NER/8)

Projet de descriptif de programme pour le Nigéria (DP/FPA/DCP/NGA/7)

Projet de descriptif de programme pour la République du Congo (DP/FPA/DCP/COG/5)

Projet de descriptif de programme pour le Togo (DP/FPA/DCP/TGO/6)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour l'État de Palestine (DP/FPA/DCP/PSE/5)

Projet de descriptif de programme pour l'Égypte (DP/FPA/DCP/EGY/9)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1) et additif (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/FPA/DCP/CUB/8)

Point 13 Évaluation

Sous ce point, conformément à la décision 2012/26, le Conseil d'administration sera saisi de la politique d'évaluation révisée du FNUAP. Celle-ci énonce plus clairement le concept, le rôle et l'utilisation de l'évaluation dans l'organisation, notamment le cadre institutionnel et la définition des rôles et des responsabilités. Outre qu'elle décrit comment la fonction d'évaluation et les évaluations sont planifiées, gérées, labellisées et dotées en ressources, elle définit une base plus claire pour une fonction d'évaluation indépendante au FNUAP. Elle traduit en outre l'engagement du Fonds en matière de respect du principe de responsabilité vis-à-vis du public, de transparence, de renforcement des capacités et d'échange de connaissances.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la politique d'évaluation révisée du FNUAP, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation

Politique d'évaluation révisée du FNUAP (DP/FPA/2013/5)

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 14 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS pour 2012 détaille les résultats de gestion opérationnels, montrant comment l'UNOPS aide les Nations Unies et leurs partenaires à mener à bien des activités de maintien de la paix et de développement et des activités humanitaires au bénéfice des populations. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Conformément à ses décisions 2008/35 et 2012/24, le Conseil d'administration sera saisi du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017. Le plan stratégique définit les orientations de l'organisation en tant que partenaire précieux pour les services d'appui consultatifs, les services de mise en œuvre et les services administratifs relatifs à la gestion durable des projets, à l'infrastructure et aux achats. Il expose clairement ce que l'UNOPS peut apporter d'un point de vue opérationnel aux objectifs de développement, aux objectifs humanitaires et de maintien de la paix et aux résultats de ses partenaires, et comment il le peut. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation

Rapport annuel du Directeur exécutif (DP/OPS/2013/2)

Plan stratégique de l'UNOPS pour 2014-2017 (DP/OPS/2013/3)

Débat commun

Point 15 Audit et contrôle internes

Le Conseil d'administration sera saisi des rapports sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Le rapport du PNUD contient des informations sur les activités menées par le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans ses décisions 2012/18, 2011/23 et 2011/22, il donne des informations sur : a) les titres de tous les rapports d'audit interne publiés en 2012; b) le détails des ressources de l'OAI pour les services d'audit, d'enquête et de conseils; c) l'expérience acquise sur les audits communs; d) les cas de fraude et les mesures prises dans le cas de faute; e) les rapports d'audit interne qui ont été communiqués en 2012. Comme par le passé, les réponses de la direction à ce rapport sont présentées séparément (conformément à la décision 2006/13) et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit figure en annexe du rapport (conformément au document DP/2008/16/Rev.1 sur le système d'application du principe de responsabilité du PNUD).

Le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2012 répond aux décisions 2011/22 et 2011/23 et autres décisions pertinentes du Conseil d'administration. Il regroupe : des informations sur l'évaluation globale par l'audit de l'exposition du FNUAP aux risques; les problèmes importants mis au jour par les activités de contrôle de la Division des services de contrôle interne; les investigations, y compris les cas de fraude et les mesures prises; un compte rendu détaillé des recommandations de l'audit interne émises pendant la période 2009-2012 et l'état d'avancement de leur mise en œuvre; et la communication de la teneur des rapports d'audit interne. En outre, une réponse exhaustive de la direction à la Division des services de contrôle interne est publiée séparément sur le site Web du FNUAP. De plus, conformément à la décision 2008/37, le rapport annuel du Comité consultatif du FNUAP sur les audits et la réponse de la direction sur ce sujet figurent dans l'additif du rapport de la Division sur l'audit et le contrôle internes.

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport d'activité des services d'audit interne et d'investigation de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, présenté par le Groupe de l'audit interne et des investigations. Ce rapport est accompagné de la réponse de la direction et du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS pour 2012 (présenté séparément, conformément à la décision 2006/13).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation

PNUD: rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2013/35)

FNUAP: rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2012 (DP/FPA/2013/6) et additif (DP/FPA/2013/6, Add.1)

UNOPS : rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et des investigations (DP/OPS/2013/4)

Point 16 Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration sera saisi sous ce point du rapport des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Conformément à la décision 2008/37 du Conseil d'administration, le Bureau de la déontologie du PNUD présente au Conseil le rapport pour l'année 2012. Conformément à la circulaire du Secrétaire général, intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » (ST/SGB/2007/11), le rapport a été examiné par le Comité de déontologie à sa quarante-cinquième session, puis présenté à l'Administrateur du PNUD. Comme le demande le Conseil d'administration dans sa décision 2011/24, le rapport comporte des recommandations à la direction sur le renforcement de la culture d'intégrité et du respect des règles établies. Le rapport est le cinquième

rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2007, et le premier rapport annuel présenté par le nouveau Directeur, nommé en 2012.

Conformément à la décision 2010/17, le FNUAP présente le rapport du Bureau de la déontologie pour 2012. Le rapport rend compte succinctement des activités entreprises par le Bureau du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Conformément à la décision 2012/19, il décrit également les tendances des activités obligatoires du Bureau de la déontologie et contient des recommandations à la direction sur le renforcement de la culture organisationnelle d'intégrité et de conformité. Conformément à la circulaire du Secrétaire général, intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » (ST/SGB/2007/11), le rapport a été examiné par le Comité de déontologie à sa quarante-cinquième session, le 30 janvier 2013, puis présenté au Directeur exécutif du FNUAP. La réponse de la direction au rapport du Bureau de la déontologie pour 2012 a été mise en ligne séparément sur le site Web du FNUAP.

Conformément à la décision 2010/17 du Conseil d'administration, le Bureau de la déontologie de l'UNOPS présente au Conseil le rapport sur les activités du Bureau en 2012. Ce rapport a été examiné par le Comité de déontologie des Nations Unies, conformément au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général, intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » (ST/SGB/2007/11).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et faire des observations sur la façon dont le travail des bureaux de la déontologie progresse.

Documentation

Activités du Bureau de la déontologie du PNUD en 2012 (DP/2013/36)

FNUAP : rapport du Bureau de la déontologie 2012 (DP/FPA/2013/2)

Activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2012 (DP/OPS/2013/5)

Point 17 Missions dans les pays

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du rapport du voyage du Conseil d'administration PNUD/FNUAP/UNOPS au Timor-Leste (1^{er}-8 décembre 2012) et du rapport du voyage commun des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Myanmar (7-18 mars 2013). Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ces rapports.

Documentation

Rapport du voyage sur le terrain au Timor-Leste (DP-FPA-OPS/2013/CFP.1)

Rapport du voyage conjoint sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes au Myanmar (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WPF/2013/CRP.1)

Point 19 Questions diverses

Plan de travail provisoire Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS Session annuelle de 2013

(3-14 juin 2013, New York)

Jour/date	Heure	Point	Sujet
Lundi 3 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation
			 Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session
			 Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2013
			Débat consacré à l'UNOPS Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS
		14	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
			•Rapport annuel du Directeur exécutif
			•Plan stratégique de l'UNOPS pour 2014-2017
	13 h 15-14 h 45		Consultations sur les prévisions budgétaires biennales de l'UNOPS, 2014-2015
	15 heures-17 heures		Débat conjoint
		17	Missions dans les pays
	17 heures-18 heures		Consultations sur les projets de décision
Mardi 4 juin	10 heures-13 heures		Débat conjoint (suite)
		15	Audit et contrôle internes
			•Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes et réponses de la direction
		16	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
			•Rapports des bureaux de déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2012, et réponses de la direction
	15 heures-16 heures		Débat conjoint (suite)
	16 heures-18 heures		Consultations sur les projets de décision

Jour/date	Heure	Point	Sujet
Mercredi 5 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP Déclaration du Directeur exécutif
		10	Rapport annuel du Directeur exécutif
			•Rapport du Directeur exécutif : rapport cumulatif sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008- 2013 (décision 2011/39)
			•Examen statistique et financier, 2012
			• Rapport du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection en 2012
	15 heures-17 heures	10	Rapport annuel du Directeur exécutif (suite)
			Consultations sur le projet de plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et sur le projet de budget intégré pour 2014-2017
	17 heures-18 heures		Consultations sur les projets de décision
Jeudi 6 juin	10 heures-13 heures	11	Engagements de financement en faveur du FNUAP
			•Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà
		12	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes
			 Projets de descriptif de pays et prolongation de programmes de pays
	15 heures-17 heures	13	Évaluation
			 Politique d'évaluation révisée du FNUAP (décision 2012/26)
	15 heures-18 heures		Consultations sur les projets de décision
Vendredi 7 juin	10 heures-13 heures		
	15 heures-17 heures		
Lundi 10 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administrateur
		2	Rapport annuel de l'Administrateur
			•Examen cumulatif du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur : exécution et résultats obtenus en 2012 (décision 2011/14)
	15 heures-17 heures	2	Rapport annuel de l'Administrateur (suite)
			 Rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection en 2012
			• Annexe statistique

13-28549 **19**

Jour/date	Heure	Point	Sujet
		3	Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017
			• Projet de plan stratégique pour 2014-2017, et discussion informelle dans le contexte du budget intégré du lien global entre les ressources ordinaires et les autres ressources (décision 2013/9)
	17 heures-18 heures		Consultations sur les projets de décision
Mardi 11 juin	10 heures-13 heures	18	Arrangements de programmation
			 Proposition visant à inclure le FENU dans les arrangements de programmation (décision 2013/4)
		4	Engagements de financement en faveur du PNUD
			 État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires en faveur du PNUD et des fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà
		5	Rapport sur le développement humain
			 Compte rendu des consultations relatives au Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
			Consultations sur les mesures prises et le calendrier fixé pour la formulation de la prochaine stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes (décision 2013/1)
	15 heures-18 heures	6	Programmes de pays du PNUD et questions connexes
			 Rapport sur l'exécution et les résultats du programme mondial (décision 2011/18)
			• Projets de descriptif de programme de pays
			• Prolongation de programmes de pays
Mercredi 12 juin	10 heures-13 heures	7	Évaluation
			 Rapport annuel sur les activités d'évaluation et réponse de la direction
			• Évaluation du plan stratégique du PNUD pour 2008-2013, et réponse de la direction
			 Évaluation du programme mondial et réponse de la direction
			 Évaluation du programme régional pour l'Afrique et réponse de la direction
			 Évaluation du programme régional pour les États arabes et réponse de la direction
			• Évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique et réponse de la direction

Jour/date	Heure	Point	Sujet
			 Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et réponse de la direction
			 Évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et réponse de la direction
			 Évaluation du quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud et réponse de la direction
	15 heures-17 heures		Évaluation (suite)
	17 heures-18 heures		Consultations sur les projets de décision
Jeudi 13 juin	10 heures-13 heures	8	Fonds d'équipement des Nations Unies
			• Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2012
		9	Volontaires des Nations Unies
			• Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et des fonctions des VNU depuis le commencement
	15 heures-16 heures		Consultations sur les projets de décision
		19	Questions diverses
			• Adoption de décisions
		1	Questions d'organisation
			 Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2013
			•Clôture de la session
Vendredi 14 juin	ı		